

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GONDOR

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°453/2010/CE modifiant le Règlement n°1907/2006/CE (REACH)

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 – Identificateur du produit :

GONDOR

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Adjuvant pour bouillies phytopharmaceutiques.

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnel – BP 5 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Fax : 05 53 47 95 01

Mail : fds@desangosse.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Pendant les heures normales d'ouverture des bureaux : 05 53 69 36 30

En dehors des heures d'ouverture : Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

Symbole : Xi - Irritant

Phrases de risque : R38, R52

2.2 – Éléments d'étiquetage

Symbole :



Xi - Irritant

Phrases de risque :

R38 : Irritant pour la peau

R52 : Nocif pour les organismes aquatiques

Phrases de sécurité :

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Autres éléments d'étiquetage :

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/Éviter la contamination *via* les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau sauf si la préparation requiert une zone non traitée plus large.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Délai de rentrée : 24 heures au moins, 48 heures si la préparation GONDOR est utilisée en combinaison avec une préparation classée R42 ou R43.

Version n° : 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 21 Septembre 2011



DE SANGOSSE

2.3 – Autres dangers

Peut provoquer des irritations légères et passagères.
Risque de glissade si le produit est répandu sur le sol.

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature du produit chimique : Concentré émulsionnable (EC) à 50% de lécithine.

Composants dangereux :

Nom chimique	N° CAS	N° EINECS	Classification 67/548/CEE	Classification CLP	Concentration
Alcool gras ethoxylé	34398-01-1	-	Xn, R22 Xi, R41 N, R51/53	SGH07 Toxicité aigue catégorie 4 - H302, SGH05 Lésions oculaires graves catégorie 1 - H318, SGH09 , toxicité aquatique chronique catégorie 2 H411	≥ 5 - < 10%

*Libellé complet des phrases de risque et de mentions de danger : voir section 16.

4 – PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours

Ne jamais faire vomir, ni donner à boire ou à manger.

➤ CONTACT AVEC LES YEUX :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, et consulter un spécialiste.

➤ INHALATION :

Amener la victime au grand air et la protéger du froid. Consulter un médecin en cas de gêne respiratoire, de malaise ou de maux de tête persistants.

➤ CONTACT AVEC LA PEAU :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé, laver les parties contaminées avec de l'eau ; consulter un spécialiste en cas de lésion ou de rougeur persistante.

➤ INGESTION :

Ne pas donner à boire et ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau : Risque d'irritation et de rougeurs sur la partie contaminée

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Utiliser un extincteur à poudre, de la mousse, du CO₂ ou du brouillard d'eau.

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance

Prévoir un moyen de rétention des eaux d'extinction. Dégagement possible de produits dangereux.

5.3- Conseils aux pompiers

Port d'un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés.

Version n° : 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 21 Septembre 2011



DE SANGOSSE

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection : bleu de travail ou combinaison, bottes, gants, lunettes de protection. Les intervenants doivent prendre les précautions nécessaires lors de la manipulation et du stockage. Consulter également la section 8.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts. Éviter la contamination des eaux de surface, des eaux souterraines et du sol.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un absorbant inerte (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Ne pas réutiliser. Ne pas réintroduire dans le bidon d'origine. Récupérer dans un récipient approprié et étiqueté, et traiter comme un déchet.

6.4- Références à d'autres sections

–

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lisez attentivement l'étiquette avant toute manipulation/utilisation.

Équipement de protection : consulter la section 8

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains après avoir manipulé le produit. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ou mâcher du chewing-gum pendant la manipulation du produit.

Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé. Ne pas manipuler dans un espace restreint et fermé. Manipuler avec précaution pour éviter les dispersions accidentelles et les éclaboussures. Préparer la bouillie en évitant la formation de mousse.

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants, et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver dans un endroit frais et ventilé, à l'abri du gel et des températures excessives.

Conserver dans le récipient d'origine correctement fermé et étiqueté.

7.3 – Utilisations finales particulières

Produit destiné à l'agriculture (adjuvant pour bouillies phytopharmaceutiques) ; ne pas utiliser pour un autre usage. Produit pour usage professionnel.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

Valeur limite d'exposition: Aucun composant concerné.

8.2- Contrôles de l'exposition

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation du produit

➤ PROTECTION RESPIRATOIRE :

Préparer la bouillie dans un endroit bien ventilé.

➤ PROTECTION DES MAINS :

Éviter le contact avec la peau : Il est recommandé de porter des gants (caoutchouc).

➤ PROTECTION DES YEUX :

Éviter le contact avec les yeux : Il est recommandé de porter des lunettes de protection.

➤ PROTECTION DE LA PEAU :

Il est recommandé de porter des Vêtements de protection, des chaussures de sécurité antidérapantes dans tous les locaux où des fuites ou dispersions accidentelles du produit peuvent se produire.

Version n° : 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 21 Septembre 2011



9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ASPECT : Liquide
COULEUR : Ambré
ODEUR : Aigre, raisin fermenté
POINT DE FUSION : Données non disponibles
POINT D'ÉCLAIR : Aucun point d'éclair n'est observé jusqu'à 180°C (décomposition).
TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMABILITE : 287° C
PROPRIETES EXPLOSIVES : Non explosif
PRESSION DE VAPEUR : Données non disponibles
DENSITE RELATIVE: 0.974
pH : 5.7 à 1% dans l'eau à 20°C
SOLUBILITE DANS L'EAU : Dispersable dans l'eau
COEFFICIENT DE PARTAGE OCTANOL/EAU : Données non disponibles
VISCOSITE : 113 mPa.s à 20°C : liquide newtonien
TENSION SUPERFICIELLE : 30mN/m à 0.25% : tensio-actif

9.2- Autres informations

—

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Le mélange est stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandé.

10.2- Stabilité chimique

Le mélange est stable dans les conditions normales de conservation et de stockage.

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Aucune si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4- Conditions à éviter

Le mélange est stable dans les conditions normales de conservation et de stockage.

10.5- Matières incompatibles

Aucune si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.6- Produits de décomposition dangereux

Aucun si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation	:	(aucun risque attendu)
Ingestion	:	Toxicité orale aiguë (rat) : DL ₅₀ > 5000 mg/kg (aucune mortalité)
Contact avec la peau	:	Toxicité dermique aiguë (lapin) : DL ₅₀ > 2000 mg/kg Test d'irritation (lapin) : Légèrement irritant, mais non classé selon les critères CE Test de sensibilisation (cobaye) : Non sensibilisant.
Contact avec les yeux	:	Test d'irritation (lapin) : Faiblement irritant, mais non classé selon les critères CE

TOXICITE CHRONIQUE : Pas de danger attendu à moyen- ou long-terme d'après les données sur les composants.

DONNEES CANCERIGENES : Aucune donnée disponible pour le mélange.

DONNEES MUTAGENES : Aucune donnée disponible pour le mélange.

TOXICITE SUR LA REPRODUCTION : Aucune donnée disponible pour le mélange.

Version n° : 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 21 Septembre 2011



DE SANGOSSE 12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité

Écotoxicité

Organismes aquatiques	:	Toxicité pour les poissons : CL ₅₀ / <i>Oncorhynchus mykiss</i> / 96h	17.6 mg/L
		Toxicité pour les invertébrés : CE ₅₀ / <i>Daphnia magna</i> / 48h	9.3 mg/L
		Toxicité pour les algues : CEb ₅₀ / <i>Selenastrum capricornutum</i> / 72h	6.6 mg/L
		CSEO	2.0 mg/L
Toxicité pour les abeilles	:	DL ₅₀ contact / 48h	> 200 µg/abeille

12.2- Persistance et dégradabilité

Tous les composants sont biodégradables.

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4- Mobilité dans le sol

Le produit est tensio-actif à la dose d'utilisation recommandée.

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6- Autres effets néfastes

Pas d'autres effets indésirables connus à la date de rédaction.

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
Emballages :	Rincer les bidons à l'eau et verser dans la cuve de pulvérisation. Ne pas réutiliser l'emballage vide. Éliminer les emballages vides <i>via</i> une filière de collecte spécifique (Adivalor).

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1- Numéro ONU

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.4- Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.5- Dangers pour l'environnement

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.
Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques.

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.
Consulter également les sections 7 et 8 de ce document.

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné.

Version n° : 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 21 Septembre 2011



DE SANGOSSE

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales :

Nomenclature des Installations Classées (France) :

N° I.C.P.E. : Non classé

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

-

16 – AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases R mentionnées à la section 3 :

R22 : Nocif en cas d'ingestion ; **R41** : Risque de lésions oculaires graves ; **R51/53** : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion ; **H318** : Provoque des lésions oculaires graves ; **H411** : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL₅₀: Dose létale 50%

CL₅₀: Concentration létale 50%

CE₅₀: Concentration efficace

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistant, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

Détails des modifications depuis la dernière édition : Modifications mineures dans toutes les sections. Mise en conformité de la FDS suite à la publication des Règlements n°1272/2008/CE et 453/2010/CE.

Section 2 (ancienne section 15) : Nouvelle classification du mélange.

Section 3 : Modification de la classification de la substance « alcool ethoxylé ».

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.

Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.

Version n° : 3

Annule et remplace la version n° : 2

Date de mise à jour : 21 Septembre 2011